

M. Axworthy: Madame le Président, le député soulève un très grave problème. Je me suis entretenu avec mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, au sujet de cette question, et nous espérons trouver une solution sous peu.

* * *

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI LE MINISTRE BRITANNIQUE A SUGGÉRÉ DE SOUMETTRE LA QUESTION À LA COUR SUPRÊME

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, avec la permission du très honorable premier ministre, j'aimerais revenir à son échange de vues avec mon collègue le député de Vancouver-Sud au sujet de sa rencontre avec le très honorable Francis Pym. Le premier ministre peut-il nous dire si, au cours des discussions fascinantes qu'ils ont dû avoir, puisqu'ils sont tous deux experts en droit constitutionnel, M. Pym lui a dit qu'il serait peut-être utile de soumettre les grandes questions juridiques aux tribunaux canadiens de dernière instance, étant donné que les députés britanniques hésitent quelque peu à se prononcer sur le droit canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député ne fait que répéter la question précédente. Il est probable que M. Pym a fait une observation en ce sens. Je l'ai prise littéralement, à savoir qu'il serait plus facile pour les députés britanniques de l'arrière-ban de se prononcer sur cette mesure si elle avait la sanction des tribunaux. J'ai toujours réfuté cet argument en disant qu'il n'appartenait pas aux députés britanniques siégeant sur les premières banquettes ni à ceux de l'arrière-ban de juger si les mesures prises par le gouvernement ou le Parlement canadien étaient bonnes ou mauvaises.

M. Clark: Bravo!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Enfin!

M. Trudeau: Ma cause est bien fondée, madame le Président.

M. McGrath: La nôtre également.

M. Trudeau: J'espère que les députés d'en face liront les bleus pour voir à quoi ils applaudissent si chaudement.

M. MacKay: Madame le Président, j'aimerais revenir à la déclaration du très honorable premier ministre, à savoir qu'il s'agit d'une question de politique et non de droit. Quel que soit le pays qui décide de cette importante question, ne pense-t-il pas qu'il vaut mieux la soumettre aux hautes instances d'abord au lieu de la trancher a posteriori, laissant à certains, citoyens comme l'a dit le premier ministre, le soin de régler les frais de justice et de se pencher sur ces questions primordiales? C'est maintenant qu'il est opportun de le faire, avant de prendre ces mesures décisives?

Travaux de la Chambre

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai répondu à cela plus tôt quand j'ai dit qu'il s'agissait d'une question politique. A notre avis, c'est aux Canadiens d'en juger et non pas aux citoyens ou aux parlementaires britanniques. Les tribunaux ne se prononcent que sur des points de droit; ils décident si c'est légal ou non. Mais cela doit se faire au Canada, madame le Président. Le parti d'en face est sans doute aussi de cet avis, car...

M. Clark: Oui.

M. Trudeau: ... quand le député de Provencher a fait connaître la position de son parti, il a commencé par dire...

M. Clark: C'est ce que nous croyons, mais pas vous.

M. Trudeau: ... les mots suivants, madame le Président. Je ne vous cite pas ses paroles exactes...

M. McGrath: Allez droit au but.

M. Trudeau: ... il a dit que l'opinion publique canadienne était en faveur du rapatriement, de la formule d'amendement ainsi que de la charte.

Une voix: Exactement!

M. Epp: Au Canada!

M. Trudeau: Au Canada.

M. Epp: Que cela se fasse au Canada!

M. Trudeau: Que cela se fasse au Canada, madame le Président. C'est pourquoi la Chambre fait, au Canada, exactement ce que le député a dit qu'elle devrait faire.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. J'ai reçu préavis d'une question de privilège, mais le député du Yukon se lève-t-il pour soulever la question de privilège?

M. Nielsen: Pour invoquer le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: La parole est au député du Yukon pour un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Madame le Président, je voudrais avoir quelques précisions sur les travaux de la Chambre de façon à mieux pouvoir planifier nos activités. Le leader du gouvernement sait sans doute que le président du comité spécial mixte de la constitution du Canada a affirmé catégoriquement que la Chambre ne pourrait modifier substantiellement le rapport du comité. Cette décision a d'ailleurs suscité de nombreux commentaires de la part des médias.